

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2022

Réuni le vendredi deux décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Madame Murielle BOUGIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

*Étaient présents :* Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT.

*Étaient excusés :* Madame GUÉRU, Messieurs PINGUET, URBAIN.

*Étaient absents :* Madame BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Monsieur Alain URBAIN a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Denis IMBAULT.

Monsieur Sylvain PINGUET a donné pouvoir à Monsieur Arnaud BONNOT.

### CONVENTION AVEC L'AGENCE CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES POUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire donne lecture de la convention n°C0330 pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'opération d'élaboration et signalisation d'un schéma d'itinérance douce entre la Commune de Nançay (Cher) et l'Agence Cher Ingénierie des Territoires à Bourges.

Le montant s'élève à 2 184.00 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

### ACHAT D'UNE LICENCE IV

Lors du vote du budget primitif, il avait été décidé d'acheter une licence IV et la somme de 4000.00 € avait été inscrite.

Afin de finaliser cet achat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette cession entre l'établissement dénommé « Les Crocus », représenté par Madame Arlette GUÉRU et la Commune de Nançay, représentée par lui-même, chez Maître BLANCHET, Notaire à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

### EXAMEN DE DEVIS

a) Anti-virus pour les ordinateurs de Mairie

Le renouvellement de l'anti-virus pour les ordinateurs de la mairie coûte 160.00 € H.T.

Le conseil accepte ce devis.

b) Alimentation du complexe sportif

Le devis de l'entreprise RP automatismes est présenté ; il concerne l'achat de matériel électrique et très peu de main d'œuvre afin d'installer la fibre optique au stade et au hangar technique. Le montant s'élève à 7 684.00 € H.T.

Les agents techniques effectueront en partie les travaux.

### DEMANDE ACHAT DE TERRAIN

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire donne lecture du courrier Monsieur Cyril MORIZOT par lequel il fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle jouxtant son terrain et appartenant à la Commune, classée dans le domaine public et cadastrée section E N°986.

Le terrain de Monsieur MORIZOT est cadastré section E n°958.

.../...

.../...

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre cette portion de parcelle à Monsieur Cyril MORIZOT au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, en précisant que les frais de bornage seront à sa charge.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant cette vente, chez Maître Dominique BLANCHET, notaire à Mehun-sur-Yèvre et chez Monsieur Philippe BLANCHAIS, géomètre à Mehun-sur-Yèvre.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

- a) Monsieur RAGOBERT commente le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il y a 525 abonnés, 27,4 kms de réseau et la moyenne de consommation par jour et par habitant est de 143 litres.

- b) Monsieur RAGOBERT commente également le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Il y a 459 abonnés, 13 kms de réseau et 127 558 m<sup>3</sup> traités.

Le conseil municipal adopte ces deux rapports à l'unanimité.

### **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2022**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander à Orange le versement de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2022.

Selon le barème officiel, le montant s'élève à 1 919.93 €.

### **AUGMENTATION DES LOYERS ET CHARGES MENSUELLES**

Selon l'indice de référence des loyers, le conseil décide d'augmenter les loyers de Mesdames Pascale RIBALLET et Séverine GAILLARD de 3.60 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **VERSEMENT DROITS DE CHASSE**

L'Amicale des Chasseurs a versé à la Commune 55 % des actions de chasse soit 6 820.00 € et 5 % au C.C.A.S. soit : 620.00 €. Le conseil accepte.

### **TARIFS MÉNAGE À LA SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un tarif pour le ménage à la salle polyvalente : il sera demandé 60.00 € lorsque les loueurs de la salle ne pourront pas faire le ménage ou lorsque le ménage ne sera pas bien fait.

### **PROVISIONS**

Madame FONTENY explique aux conseillers que pour la qualité comptable, il est demandé que la Commune provisionne le risque de non-paiement de certaines créances. Une analyse de restes à recouvrer au 30 novembre 2022 fait ressortir un montant de 645.50 € suite à une liquidation. Le conseil donne son accord pour la comptabilisation de la provision au titre de l'année 2022.

### **REMERCIEMENTS**

L'UCPS, les Aînés Ruraux et Sologne Nature Environnement remercient le conseil municipal pour l'octroi de la subvention annuelle.

D'autre part, Caroline et Benoit BRULÉ félicitent la Commune pour les décors de Noël.

### **INFORMATIONS**

Des livres pour la bibliothèque seront achetés en début d'année.

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,